

Image not found or type unknown



La dde me refuse un papier qui me concerne !!??

Par **habitedrome_old**, le **30/10/2007** à **16:36**

Bonjour, rnnpour vendre mon terrain je vais déposer un C.U. qui a déjà été refusé au motif que: *"les réseaux électriques et d'eau potable sont trop éloignés."* rnOR...l'eau est sur le terrain et le branchement électrique à 80m (selon le R.N.U. il faut être à moins de 100m). rnDONC je suis sûre que mon terrain devrait avoir son C.U.rnJe sais que la D.D.E. a le "certificat/papier" attestant que les réseaux sont à bonne distance. Je leur ai téléphoné afin qu'ils m'en fassent la photocopie...ils REFUSENT!rnQue puis-je faire? Ai-je le droit de demander ce papier?rnAidez-moi svp,rnune mamie dépitée...